AMÉRIQUES - Les États doivent veiller à ce que les défenseur·e·s de la justice climatique bénéficient d'un environnement propice à leur travail

Amnesty international

jeudi 30 novembre 2023, mis en ligne par Françoise Couëdel

23 novembre 2023 - Amnesty international.

Les défenseur·e·s de l'environnement sont en première ligne du combat pour la justice climatique dans les Amériques mais, en raison notamment de l'histoire coloniale, du racisme et des inégalités qui y sont liées dans la région, ils ne sont pas suffisamment reconnus ou ne participent pas de manière significative à la prise de décisions sur les questions environnementales et climatiques, a déclaré Amnesty International jeudi 23 novembre à l'occasion de la publication d'un nouveau rapport, à la veille de la 28e Conférence sur les changements climatiques (COP28).

Sans leur combat, pas d'avenir : Sans leur combat, pas d'avenir. Les défenseur·e·s des droits humains des Amériques face à la crise climatique présente les cas de six personnes, groupes et organisations qui défendent les droits humains dans le contexte de la crise climatique en Argentine, au Brésil, au Canada, en Colombie et en Équateur.

« Les Amériques sont la région du monde où l'on recense le plus grand nombre de meurtres de défenseur·e·s de la terre, du territoire et de l'environnement. Nous nous sommes entretenus avec des défenseur·e·s de plusieurs pays des Amériques qui, malgré les défis terrifiants auxquels ils sont confrontés, continuent de se battre pour un environnement sain pour tous et toutes. Les États doivent reconnaître publiquement la valeur de leur travail et prendre des mesures en urgence afin de garantir leur sécurité et de mettre fin à l'impunité dont bénéficient leurs agresseurs », a déclaré Graciela Martinez, chargée de campagne pour la thématique des défenseur·e·s des droits humains dans les Amériques pour Amnesty International.

Amnesty International a recueilli les propos de plusieurs défenseur·e·s vivant dans des régions riches en ressources naturelles telles que des combustibles fossiles, des puits de carbone naturels ou des minéraux essentiels à la transition énergétique. L'extraction de ces ressources contribue à la crise climatique et, dans de nombreux cas, porte atteinte aux droits des populations locales. La plupart sont des peuples autochtones, des personnes afrodescendantes, et des communautés paysannes ou vivant de la pêche. Nombre d'entre elles sont composées de filles, de jeunes femmes et de femmes, voire dirigées par elles. Et, dans tous les cas, leurs luttes sont collectives.

Un certain nombre de personnes, groupes et organisations se sont mobilisés face à de puissants intérêts économiques afin d'inciter les États à cesser de dépendre de sources d'énergie basées sur la combustion de carburants fossiles. En Équateur, un groupe de filles et de jeunes a entrepris des poursuites judiciaires contre la combustion du gaz naturel résiduel lors de l'extraction de pétrole (torchères), qui porte de graves préjudices à la santé des populations locales, en plus de contribuer à l'augmentation de la concentration de CO_2 dans l'atmosphère. Au Canada, le peuple Wet'suwet'en s'oppose à la construction d'un gazoduc sur son territoire ancestral sans son consentement préalable, libre et éclairé.

« Le changement climatique a un impact sur nos cultures vivrières et détruit tout notre saumon, ainsi que

la nourriture des élans et des cerfs. Le monde entier sera affecté si nous continuons à nous taire et à rester tranquillement chez nous, si nous continuons à faire comme d'habitude […] Il est temps d'unir nos forces et d'obliger notre gouvernement et l'industrie à nous écouter », a déclaré Freda Huson, cheffe unist'ot'en de la communauté Wet'suwet'en.

D'autres personnes, groupes et organisations de défense se battent pour préserver les puits de carbone et la biodiversité. Au Brésil, des femmes d'ascendance africaine proposent une utilisation durable différente qui préserve la forêt amazonienne, fondée sur les cultures traditionnelles de la région, comme le babassu. En Colombie, une communauté vivant de la pêche a constaté et dénoncé la pollution et la destruction des étendues d'eau qui lui permettent de subsister sans impact majeur sur l'environnement.

« Notre résistance sur le territoire est une forme de protection de l'environnement, car personne ne connaît mieux la région que nous, qui en faisons partie », a déclaré Yuly Velásquez, présidente de la FEDEPESAN, une fédération de personnes vivant de la pêche, qui défend les marais de la région du Magdalena Medio en Colombie.

Au Québec (Canada), la Nation Innu de Pessamit étudie l'impact du changement climatique sur son territoire ancestral depuis 20 ans. Elle a proposé des formes d'adaptation et de conservation du territoire en réponse à cela : « Nous subissons les conséquences du changement climatique depuis des années et cela continue aujourd'hui. Il était nécessaire de se préparer. Des choses plus graves s'annoncent et nous devons prendre soin de l'environnement », a déclaré Adélard Benjamin, du Conseil des Innus de Pessamit.

Les défenseur·e·s des droits humains de la région dénoncent également la manière dont la transition vers une économie sobre en carbone se fait aux dépens de populations locales souffrant déjà du fait d'injustices, d'inégalités et de discriminations. À ce sujet, les populations autochtones du nord de l'Argentine passent à l'action et réclament le respect de leur droit à une consultation préalable et de la nécessité d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé, ainsi que de leurs moyens de subsistance face à l'extraction du lithium sur leurs territoires ancestraux.

Amnesty International exhorte toutes les parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à reconnaître le travail légitime des personnes, groupes et organisations qui défendent l'environnement ou contribuent à la justice climatique, et à leur garantir un environnement sûr et propice à l'accomplissement de leur travail au niveau local et international, ainsi qu'à leur permettre de s'engager véritablement sur les questions liées à l'environnement et au climat. Compte tenu de leur expérience et de leurs connaissances, il est crucial que ces acteurs puissent participer de manière significative au sein des espaces où sont prises les décisions liées à l'environnement et à la justice climatique, sans discrimination, en adaptant ces espaces et les formes de participation aux particularités des filles, des jeunes et des femmes, des peuples autochtones, des communautés afrodescendantes, et autres personnes et groupes racisés, ainsi que des communautés paysannes et rurales, entre autres. Dans le cas particulier des peuples autochtones, le respect par les États de la consultation et de leur consentement libre, préalable et éclairé sur toute action liée à l'environnement et au changement climatique sur leurs territoires est essentiel.

« Lors de la prise de décisions dans le cadre de la COP28, les dirigeant·e·s mondiaux doivent tenir compte des mises en garde adressées par les personnes qui luttent depuis des générations pour protéger la vie sur notre planète. En cette année où ont été enregistrées les températures les plus élevées de l'histoire, avec des conséquences dévastatrices pour l'humanité, les États doivent écouter leurs requêtes et soutenir leurs initiatives », a déclaré Graciela Martinez.

« Il n'a jamais été aussi urgent de prendre des mesures décisives afin de réduire les émissions, d'éliminer progressivement la production de combustibles fossiles et de maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Notre survie en dépend. »

Amnesty International a montré à de nombreuses reprises que les défenseur·e·s de l'environnement sont confrontés à un contexte souvent hostile et dangereux, en particulier lorsque leurs revendications vont à

l’encontre de puissants intérêts économiques et politiques.

L’organisation a conclu, dans un rapport publié en septembre, que la criminalisation des manifestations au Mexique s’inscrivait dans une vaste stratégie visant à décourager et à démanteler la défense de la terre, du territoire et de l’environnement. Amnesty International a également établi, dans un rapport rendu public ce mois-ci, que l’État colombien n’avait pas réagi de manière adéquate face aux graves menaces pesant sur les défenseur·e·s de l’environnement, et a exhorté les autorités colombiennes à adopter des mesures de protection collective pour s’attaquer aux causes structurelles des risques auxquels ces personnes sont exposées.

---

https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/11/americas-states-climate-justice-actvists/.